

# Subventions CNDS 2018

Aide à la constitution d'un dossier

Direction départementale de la cohésion sociale de la Côte-d'Or



Retrouver l'ensemble des directives et des documents sur notre site

<http://www.cote-dor.gouv.fr/sports-r643.html>

**Date limite : 11 avril 2018**

## Comment rendre votre dossier éligible ?

→ Vous devez créer votre « compte asso » sur <http://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html> en spécifiant le domaine « sport » dans la partie « Identité ».

→ Insérer sur ce compte l'ensemble des pièces justificatives :

- o un seul RIB ;
- o les deux documents comptables de référence du dernier exercice clos : le bilan comptable (ou à défaut les éléments de trésorerie) et le compte de résultat ;
- o un budget prévisionnel ;
- o votre attestation d'affiliation à une fédération sportive agréée (l'ensemble des attestations des sections est nécessaire pour les clubs omnisports) ;
- o le plan pluriannuel de développement ou le projet associatif de votre structure ;
- o le dernier rapport d'activité approuvé en Assemblée Générale.

→ Si un éducateur salarié intervient sur l'une des actions présentées, veuillez impérativement à :

- o citer son nom dans « les moyens humains et matériels » ;
- o budgétiser sa rémunération ;
- o veiller à la validité de sa carte professionnelle – plus d'infos : <https://eaps.sports.gouv.fr/>

→ Envoyer une copie de votre dossier à votre comité départemental (ou au CDOS, à défaut).

Le numéro RNA de l'association n'est pas obligatoire mais vous permet de gagner du temps dans la transmission du dossier. Il commence par « W » et est présent sur votre récépissé de déclaration ou de modification délivré par le greffe des associations.

*Uniquement en cas de perte, vous pouvez contacter le Greffe des associations au 03 80 68 31 00*



## Contact

DRDJSCS Bourgogne Franche-Comté - Direction départementale de la cohésion sociale de la Côte-d'Or

Unité Politiques Sportives :

Secrétariat : [brigitte.langereux@cote-dor.gouv.fr](mailto:brigitte.langereux@cote-dor.gouv.fr) - 03.80.68.31.14

Coordonnateur : [matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr](mailto:matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr) - 03.80.68.30.96

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Fiche pratique CNDS n°2 - Mars 2018

# Comment demander votre subvention et valoriser vos actions ?

- Le budget prévisionnel de vos actions :
  - o Il représente un élément déterminant de votre demande et doit être équilibré ;
  - o Complétez-le précisément en mentionnant le montant des différentes subventions demandées (CNDS, Conseil Départemental...) ;
  - o La notice 51781#02 est téléchargeable sur notre site <http://www.cote-dor.gouv.fr/> pour vous aider à le remplir.
- La description de vos actions :
  - o Prenez le temps de compléter et décrire avec précision l'ensemble des champs demandés :

	Pour toutes les actions <i>Dont « sport santé » et « sport pour les PSH »</i>	Pour les actions à destination des « Personnes en Situation de Handicap – PSH »* <span style="float: right;">Annexe 2</span>	Pour les actions « sport santé »* <span style="float: right;">Annexe 4</span>
<b>Intitulé</b>	Il reprend celui mentionné dans la colonne de gauche de la fiche départementale : <i>Exemple : ici mentionnez « ECOLE DE SPORT »</i>		
<b>Objectifs</b>	Précisez les objectifs recherchés et les raisons qui les motivent	Précisez les axes poursuivis	Précisez le type de prévention concernée (primaire, secondaire ou tertiaire)
<b>Description</b>	Précisez les objectifs opérationnels et les actions concrètes mises en œuvre	Précisez obligatoirement, à minima : - l'activité proposée, s'il s'agit d'un programme de la fédération ou si vous disposez d'un label - la périodicité, s'il s'agit d'un créneau horaire spécifique (indiquez les heures) - le nombre de personne par groupe	
<b>Bénéficiaire</b>	Le public cible est important pour un soutien du CNDS. Précisez : - s'il s'agit d'un public prioritaire (féminines, personnes socialement défavorisées, jeunes...) et mentionnez un nombre le plus proche possible de la réalité. - s'ils sont licenciés	Précisez : - le type de handicap - l'âge des bénéficiaires - les éventuels établissements partenaires (IME, ESAPT...)	Précisez : - les personnes accueillies (obèses, avançant en âge, en situation de précarité, porteuses de maladies chroniques, sédentaires...) - les éventuels établissements partenaires (CCAS, EHPAD, CHU, CHRS...)
<b>Territoires</b>	Précisez le nom des communes ou quartiers où se déroule l'action ou précisez, le cas échéant, le lieu de résidence du public (Territoires prioritaires : ZRR, QPV, bassin de vie comprenant 50% de communes en ZRR, contrat de ruralité - carte disponible sur <a href="http://www.cote-dor.gouv.fr/">http://www.cote-dor.gouv.fr/</a> )		
<b>Moyens matériels et humains</b>	Ils doivent illustrer la mise en œuvre de l'action et se retrouver tout ou partie dans son budget prévisionnel. Précisez les diplômes des éducateurs – même fédéraux – et budgétiser leurs salaires s'ils sont rémunérés.	- Mentionnez le nom de l'éducateur, son éventuel diplôme spécifique à l'encadrement du « sport pour les PSH » - Rappel : inscription de votre association sur <a href="http://www.handiquide.sports.gouv.fr/">http://www.handiquide.sports.gouv.fr/</a>	Mentionnez le nom de l'éducateur et le titre de son diplôme spécifique à l'encadrement du « sport – santé » <b>Attention : Un diplôme spécifique est obligatoire pour l'éligibilité d'une action « sport – santé »</b>
<b>Evaluation</b>	Les critères d'évaluation - <u>qualitatifs et quantitatifs</u> - sont obligatoires pour l'attribution d'une subvention (cf décret 98-1048 du 18/11/1998)		

\* en complément des éléments indiqués « pour toutes les actions » (cf. 1ère colonne du tableau)

Afin d'aider les associations qui s'inscrivent dans une dynamique de projet, les conseillers « sports » de la DDCS 21 se tiennent à disposition des dirigeants et techniciens associatifs qui souhaiteraient bénéficier de conseils et d'accompagnement dans la constitution de leur dossier de subvention.



Pour tout projet «Emploi et apprentissage»

Contactez **Matthieu MOUSSERION**

03.80.68.30.96 - [matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr](mailto:matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr)

Pour tout projet «Santé» et «PSH»

Contactez **Audrey MARTIN**

03.80.68.30.97 - [audrey.martin@cote-dor.gouv.fr](mailto:audrey.martin@cote-dor.gouv.fr)